

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 436

présenté par

Mme Chapelier et M. El Guerrab

ARTICLE PREMIER**CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

À la dernière phrase de l'alinéa 51, substituer au taux :

« 75 % »

le taux :

« 85 % ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rehausser les objectifs fixés par l'indicateur « genre » pour être à la hauteur d'autres grands pays déjà cités en exemple comme la Suède ou le Canada.

D'ici à 2022, la totalité des projets et programmes de l'AFD devront être indiqués « genre » et 50% des volumes annuels d'engagements de l'AFD devront avoir le genre pour objectif principal ou significatif.

Cependant, cet élément ne donne qu'une information complémentaire sur la nature même du projet mais n'impose aucunement la prise en compte du critère « genre » par le projet. Le deuxième indicateur manque lui aussi d'une véritable ambition.

Cet amendement est issu de discussions avec Coordination Sud.